



La radiographie industrielle: *le contexte vu de l'ASN*

David LANDIER, directeur des activités industrielles et du transport
ASN

Un enjeu prioritaire

- Une activité présentant des risques résiduels conséquents ...
 - dus à l'activité importante des radionucléides mis en oeuvre (sources scellées de haute activité)
 - dus aux conditions d'utilisation, notamment sur chantiers
- ...et qui peuvent se traduire par des incidents d'une ampleur dramatique (par exemple Dakar et Abidjan en 2006)

Une situation globalement positive

- Une réglementation spécifique et stricte :
 - Sur les garanties apportées par le matériel utilisé : décret n°85-968 du 27 août 1985
 - Sur les conditions d'utilisation des appareils : arrêté du 02 mars 2004
 - Sur la formation des opérateurs : article R.231-91 du Code du travail et arrêté CAMARI du 25 juin 1987 et à compter du 28 juin 2008 : arrêté CAMARI du 21 décembre 2007 et décision ASN DC-2007-0074 du 29 novembre 2007
- Correctement respectée, elle a contribué à ce qu'aucun accident grave ne soit survenu en France jusqu'à présent



De nombreux incidents et des écarts réglementaires

- Blocage du porte source dans la gaine d'éjection
- Obturation incomplète
- Franchissement des balisages par des personnes non autorisées
- Des doses significativement plus élevées que celles du prévisionnel de dose



De nombreux incidents et des écarts réglementaires

- Suivi déficient des fiches accessoires
- Préparation de chantiers dans la précipitation
- Non-respect de l'arrêté zonage
- Absence de dosimétrie opérationnelle
- Organisation inadaptée en cas d'urgence
- Absence de mesures radiologiques avant transport
- Travaux du conseiller à la sécurité ou de la PCR insuffisants



La demande de l'ASN à la COFREND

- Face à cette situation, l'ASN a proposé à la COFREND lors des journées de Beaune (24 au 26 mai 2005) d'engager des travaux sur :
 - La justification de la gammagraphie au sens de l'article L1333-1 du code de la santé publique
 - La définition de bonnes pratiques pour la préparation et le déroulement des chantiers
- Proposition réitérée par courrier en date du 15 juillet 2005



Les démarches locales : complémentaires et indispensables

- Parallèlement, lancement dans certaines régions (PACA, Haute Normandie...) d'actions réunissant les acteurs locaux (donneurs d'ordre, entreprises de contrôle, mainteneurs, CRAM, DRTEFP, Divisions de l'ASN) dans le but d'élaborer des chartes de bonnes pratiques
- Ces démarches sont complémentaires et indispensables:
 - Elles ont alimenté les réflexions au niveau national
 - Elles seules permettent aux acteurs de terrain d'établir des dialogues constructifs en tenant compte des spécificités régionales